



*Direction Vie de la Cité*

## Conseil municipal du 27 septembre 2021 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle GRACIA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 29  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique  
QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric  
LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie  
SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,  
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE,  
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUÉHEILLE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

### **Etait absente :**

- Mme Laurence DUPRIEZ

## **27 - REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES DANS LES ECOLES PUBLIQUES D'OLORON SAINTE-MARIE**

La Municipalité considère les temps périscolaires comme participant pleinement à l'épanouissement de chaque enfant scolarisé dans la ville.

Dans cette optique, un règlement intérieur a été élaboré en vue de sécuriser les conditions d'accueil, mais également de responsabiliser les familles vis-à-vis des temps périscolaires que la Commune met en place.

Ce règlement intérieur indique les modalités d'organisation et de fréquentation de ces temps ainsi que les obligations des familles qui y inscrivent leurs enfants.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VALIDE** le règlement intérieur des temps périscolaires de la commune d'Oloron Ste-Marie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent règlement intérieur des temps périscolaires de la commune d'Oloron Ste-Marie.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 Septembre 2021.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 30/09/2021

  


  


**Bernard UTHURRY**